2019-2024

POUR UNE SOCIÉTÉ BIEN FINANCÉE DANS UNE EUROPE SOUVERAINE

FÉDÉRATION BANCAIRE FRANÇAISE

SOMMAIRE

INTRODUCTION 4

PROPOSITIONS DES BANQUES FRANÇAISES 6

01 ASSURER LA STABILITÉ DES CONTRAINTES RÈGLEMENTAIRES 8

02 EXAMINER LA TRANSPOSITION DE L'ACCORD DE BÂLE DE DÉCEMBRE 2017 9

03 VEILLER À LA COMPÉTITIVITÉ DES BANQUES EUROPÉENNES EN MATIÈRE PRUDENTIELLE ET FISCALE 10

04 ASSURER UN PILOTAGE STRATÉGIQUE ET POLITIQUE À HAUT NIVEAU DE L'UNION DE FINANCEMENT 12

05 DÉVELOPPER LES MARCHÉS DE CAPITAUX EN CRÉANT DES CLASSES D'ACTIFS DE RÉFÉRENCE EN ZONE EURO. 14

06 RÉVISER LA GOUVERNANCE DE L'UNION BANCAIRE 14

07 SOUTENIR LE PLAN D'ACTION DE LA COMMISSION EN FAVEUR DU CLIMAT 15

08 RÉPONDRE AUX EXIGENCES DE LA RÉVOLUTION DIGITALE DANS L'INTÉRÊT DES CLIENTS 16

09 FAVORISER L'INTÉGRITÉ D'UN SYSTÈME FINANCIER RESPONSABLE ET INCLUSIF 18

10 PROMOUVOIR LA SOUVERAINETÉ EUROPÉENNE 19

Introduction

UNE STABILITÉ RÈGLEMENTAIRE TRÈS ATTENDUE

50% de la production législative de la Commission européenne entre 2014 et 2019 a été consacrée aux services financiers. Pour permettre aux acteurs financiers et à leurs clients de s'adapter aux contraintes réglementaires existantes et développer leurs activités, la prochaine mandature européenne devrait privilégier la stabilité règlementaire et limiter toute nouvelle proposition législative à quelques mesures ciblées sur des aspects clés permettant le développement de l'économie européenne. En outre, il est indispensable de mener une étude d'impact des dix dernières années de réglementation sur le financement de l'économie.

DES PRIORITÉS STRATÉGIQUES POUR L'EUROPE

Le départ du Royaume-Uni et le renouvellement des institutions européennes doivent être l'occasion de réfléchir sur l'Europe du financement pour répondre aux questions suivantes :

- Comment l'Europe peut-elle accompagner la baisse de la part des crédits bancaires (76%) dans le financement des entreprises en développant ses marchés de capitaux pour éviter une dépendance vis-à-vis de marchés de pays tiers ?
- Les banques de financement et d'investissement (BFI) européennes ont perdu 10 points de part de marché en 10 ans sur le territoire de l'UE, au profit quasi exclusif de leurs concurrentes américaines, pourtant à l'origine de la crise de 2008. N'y a-t-il pas un enjeu de souveraineté ?
- Comment prendre en compte dans la législation et notamment lors de la future transposition de l'accord de Bâle de décembre 2017 les besoins de financement de l'UE et les caractéristiques des entreprises européennes ?
- Comment assurer une souveraineté européenne financière à l'heure du numérique et notamment dans le domaine des paiements ?

Il s'agit de sujets stratégiques qui doivent être pris en main par les autorités politiques. Ainsi, les priorités pour une Union de financement doivent être définies par l'Eurogroupe avec la Commission, et non par des superviseurs dont le mandat n'est pas d'assurer la croissance en Europe mais la seule stabilité financière.

UNE UNION DE FINANCEMENT À RELANCER

Pour répondre à ces enjeux, une plus grande fluidité du capital et de la liquidité au sein de l'Europe est nécessaire. L'Union bancaire ne doit pas seulement être une Union de la supervision ; elle doit permettre le décloisonnement des marchés nationaux pour faciliter les financements avec une meilleure allocation de l'épargne. A l'heure actuelle, l'absence de fluidité de circulation du capital et de la liquidité en Europe freine considérablement la consolidation européenne et accentue le problème de rentabilité des banques européennes. De fait, le secteur bancaire européen est beaucoup moins concentré que ceux des États-Unis ou du Canada par exemple.

L'émergence d'une Union de financement passera également par une relance stratégique de l'Union des marchés de capitaux. La création d'un groupe de personnalités de haut niveau ayant une approche stratégique sur le modèle du groupe « Lamfallussy » pourrait permettre de donner une impulsion nouvelle.

LA BANQUE AU CŒUR DES ENJEUX DE SOCIÉTÉ

Les clients des banques sont très attachés au rôle joué par leur établissement dans les grands enjeux de société : la transition énergétique, la protection de la vie privée, l'inclusion bancaire.

Les banques françaises ont pris des engagements forts dans la lutte contre le changement climatique et sont en pointe sur ce sujet. C'est au niveau européen que se traitent les sujets climatiques : taxonomie, incitation prudentielle, méthodologie etc… Il est essentiel que la future Commission en fasse une de ses priorités.

Les banques sont des tiers de confiance, sur qui repose l'innovation dans la sécurité. Elles sont ainsi garantes de la sécurité des fonds et des données de leurs clients. L'UE doit assurer que cette exigence soit prise en compte dans toute la réglementation en cours d'élaboration et en particulier dans les débats récurrents sur « le numérique financier » dans un contexte de recrudescence des cyberattaques. L'Europe doit conforter cet espace de sécurité commun.

UNE EUROPE SOUVERAINE EN MATIÈRE FINANCIÈRE

Le financement, ses circuits et ses acteurs sont un enjeu stratégique. L'Europe doit se préoccuper de maintenir son autonomie pour que le financement de son économie soit la priorité des acteurs financiers. La maîtrise des circuits de financement et de paiement est un attribut essentiel de la souveraineté, y compris pour garder la maitrise de la règlementation appliquée par les acteurs financiers. C'est tout l'enjeu de la compétitivité de l'industrie bancaire européenne. Dans ce cadre, il sera crucial que les décideurs européens veillent au respect du principe d'équité de concurrence :

- entre banques et acteurs non bancaires (entreprises d'investissement, fonds de prêts, FinTechs, etc…) : tous les acteurs ayant la même activité (ou une activité similaire) doivent être régulés de la même façon et soumis aux mêmes contraintes ;
- entre banques de pays tiers et banques de l'Union européenne : l'intégrité du marché intérieur doit être préservée;
- entre banques au sein de l'Union européenne : le principe de proportionnalité doit permettre d'alléger les contraintes de reporting mais ne doit pas fragiliser le « single rule book », fondement de l'Union bancaire. Le renforcement de la convergence des pratiques des superviseurs et du rôle des ESA doit permettre d'éviter la course au moins disant réglementaire.

L'ensemble de ces conditions doit permettre à l'Europe d'affirmer son indépendance stratégique en matière financière.

POUR UNE FEUILLE DE ROUTE AMBITIEUSE

En résumé, à nos yeux, le défi de la nouvelle mandature européenne doit être de :

- permettre aux banques européennes de mieux financer les besoins de leurs clients européens par le crédit et par le marché (Union de financement) ;
- encourager le rôle de financement des banques au service des enjeux sociétaux climatiques, numériques et de sécurité ;
- affirmer la souveraineté économique européenne et la résilience de son secteur bancaire.

Propositions des

1 **Assurer la stabilité des contraintes règlementaires :** un bilan coûts / bénéfices approfondi du cadre actuel est nécessaire.

2 **Examiner la transposition de l'accord de Bâle de décembre 2017 :** l'éventuelle transposition de l'accord de Bâle doit avoir pour préalable la prise en compte des spécificités du financement de l'économie européenne et de la nécessaire égalité de concurrence de l'ensemble des banques, quelle que soit leur taille.

3 **Veiller à la compétitivité des banques européennes en matière prudentielle et fiscale :** exigences en fonds propres et en dettes convertissables en capital, coûts de l'union bancaire, compétitivité des banques en matière fiscale.

4 **Assurer un pilotage stratégique et politique à haut niveau de l'Union de financement :** permettre un vrai développement des marchés de capitaux et la réduction de la fragmentation de l'Union bancaire. C'est particulièrement important dans le contexte du Brexit.

5 **Développer les marchés de capitaux en créant des classes d'actifs de référence en zone Euro.**

6 **Réviser la gouvernance de l'union bancaire :** assurer une meilleure prise en compte de l'intérêt général européen, une meilleure coordination entre superviseurs et la transparence des pratiques de supervision.

banques françaises

7 **Soutenir le plan d'action de la Commission en faveur du climat :** promouvoir les financements à impact positif dans la règlementation financière.

8 **Répondre aux exigences de la révolution digitale dans l'intérêt des clients :** favoriser l'innovation en assurant le respect de la protection des données personnelles par tous les acteurs ; prévenir les attaques cyber ; favoriser le financement dans les nouvelles technologies.

9 **Favoriser l'intégrité d'un système financier responsable et inclusif :** mettre en place une meilleure coordination entre les banques et les autorités pour lutter contre la criminalité financière ; promouvoir un financement responsable et inclusif.

10 **Promouvoir la souveraineté européenne :** dans l'industrie des paiements, la localisation des infrastructures européennes essentielles, en développant le rôle international de l'euro.

01 ASSURER LA STABILITÉ DES CONTRAINTES RÈGLEMENTAIRES

UN BILAN COÛTS / BÉNÉFICES APPROFONDI DU CADRE ACTUEL EST NÉCESSAIRE.

Afin de permettre aux acteurs financiers de s'adapter aux contraintes réglementaires existantes et d'accompagner au mieux leurs clients dans leurs projets, il est impératif de stabiliser la réglementation, en particulier sur les activités de banque de détail dans le contexte des évaluations prévues des directives sur le crédit à la consommation et les crédits immobiliers.

De manière générale, il est nécessaire de réaliser une étude d'impact des dix dernières années de réglementation sur le financement de l'économie et de procéder à une évaluation stricte des règles existantes (coûts/bénéfices) avant d'introduire de nouvelles mesures législatives.

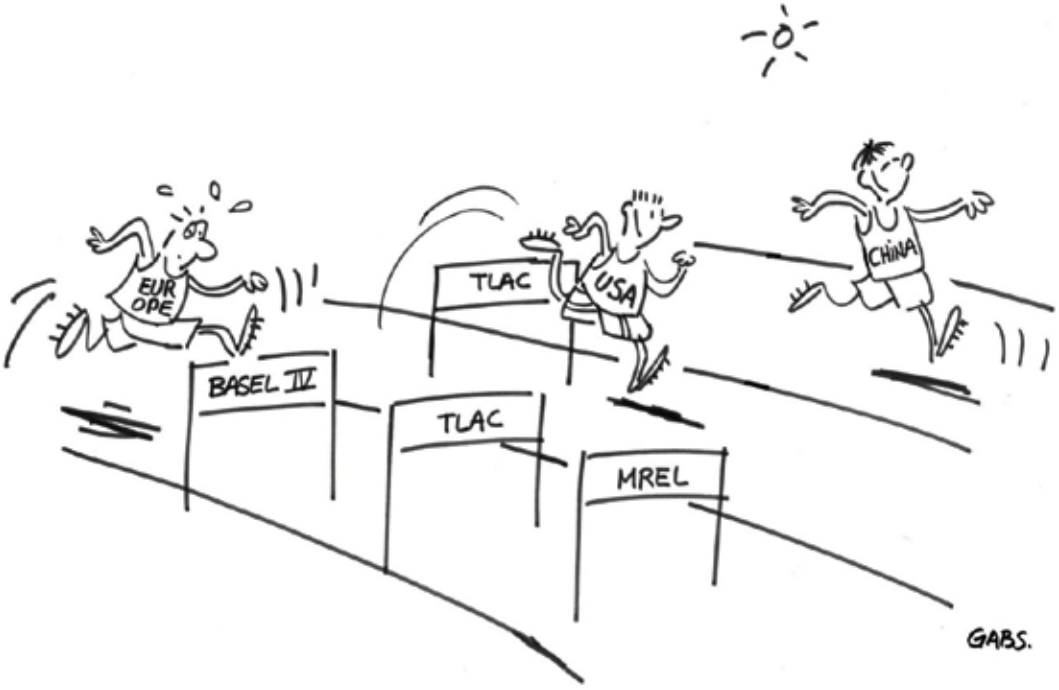

Illustration de Gabs.

02 EXAMINER LA TRANSPOSITION DE L'ACCORD DE BÂLE DE DÉCEMBRE 2017[1]

L'ÉVENTUELLE TRANSPOSITION DE L'ACCORD DE BÂLE DOIT AVOIR POUR PRÉALABLE LA PRISE EN COMPTE DES SPÉCIFICITÉS DU FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE ET DE LA NÉCESSAIRE ÉGALITÉ DE CONCURRENCE DE L'ENSEMBLE DES BANQUES, QUELLE QUE SOIT LEUR TAILLE.

Avant de transposer éventuellement l'accord de Bâle, il faut tenir compte de la compétitivité de l'économie européenne, des spécificités de son financement tout en veillant à l'application de ces exigences à l'ensemble des banques, quelle que soit leur taille.

La stabilité du secteur bancaire s'est largement renforcée ces dernières années. Le ratio de solvabilité des banques françaises est passé de 5,8% à 13,8% entre 2008 et 2017. Ce ratio est même de 14.5% pour les banques européennes en 2018, à comparer avec 12.3% pour les banques américaines[2].

Dans ce contexte, il est crucial que s'agissant de l'éventuelle transposition de l'accord du 7 décembre 2017 finalisant la réforme de Bâle III, la future Commission européenne s'efforce de préserver la capacité des banques à financer leurs clients européens. Or, l'impact de cette transposition augmenterait de 21,3% les exigences en capital des banques européennes contre seulement +1,5% pour les banques américaines. Pour les grandes banques européennes (GSIBs), l'impact serait même de 28,4%[3].

Les spécificités européennes, en particulier en matière de financement du crédit immobilier, de financements spécialisés (essentiels pour le financement d'infrastructures, d'équipement et de location dans le contexte de la transition énergétique) et de financement des entreprises non notées de qualité (majoritaires en Europe contrairement aux Etats-Unis) et des PME doivent être prises en compte au préalable.

En l'état, à titre d'exemple, cet accord de Bâle multiplierait par 2,6 les exigences de fonds propres sur les expositions sur des prêts hypothécaires, par 4 celles sur le financement d'avions et par 2,8 celles sur le financement d'infrastructures. Cela aurait notamment de fortes conséquences sur les projets à fort impact climatique qui répondent à la politique de développement durable de la Commission.

LES PRIORITÉS POUR L'ÉVENTUELLE TRANSPOSITION DE L'ACCORD DE BÂLE

- l'affinement du risque de crédit afin de conserver la sensibilité aux risques (Crédit immobilier, financements spécialisés, financement des entreprises non notées de qualité),
- l'application du « plancher en capital » ou output floor au plus haut niveau de consolidation et aux seules exigences de fonds propres pertinentes,
- une définition du risque opérationnel plus adaptée,
- le maintien de l'exemption européenne sur le champ d'application de la valeur de marché du risque de défaut d'une contrepartie (Credit Value Adjustment),
- une calibration des risques de marché adaptée aux marchés de capitaux européens moins liquides et profonds qu'aux Etats-Unis.

(1) De décembre 2017 et de janvier 2019 sur les risques de marché (FRTB: Fundamental Review of the Trading Book)
(2) Selon les chiffres de la Fed New York
(3) Selon les chiffres de l'ABE au 30 juin 2018

03 VEILLER À LA COMPÉTITIVITÉ DES BANQUES EUROPÉENNES EN MATIÈRE PRUDENTIELLE ET FISCALE

Les principaux groupes bancaires européens ont un rendement global des fonds propres (RoE) de 7,2% en moyenne pondérée[3] inférieur aux banques américaines (11.3%[4]) et au coût du capital ce qui soulève la question de la capacité de l'industrie à financer à l'avenir dans de bonnes conditions l'économie européenne. Ces résultats sont en partie dus au contexte de taux bas en Europe qui pénalise la profitabilité des établissements bancaires.

Dès lors, il est crucial que l'Europe maîtrise les coûts réglementaires, de supervision, de résolution, et fiscaux.

EXIGENCES EN FONDS PROPRES ET EN DETTES CONVERTISSABLES EN CAPITAL

Suite à l'adoption de la révision de la directive sur le rétablissement des banques et la résolution de leurs défaillances (BRRD 2), les exigences de MREL (Minimum Requirement for Eligible Liabilities) vont plus loin que les exigences de TLAC (Total Loss Absorbing Capacity). Cette exigence supplémentaire est un exemple manifeste de désavantage compétitif pour les banques européennes car cela a un impact direct sur leur coût de refinancement. C'est créer, en outre, une dépendance du secteur bancaire européen au marché financier américain, le plus liquide au monde, pour la levée de fonds. Une revue de la BRRD 2 pour que les exigences au titre du MREL pour les grandes banques soient alignées sur les exigences américaines de TLAC est indispensable.

Au-delà, les coûts de la mise en conformité avec la réglementation bancaire et financière pèsent largement sur la rentabilité des établissements bancaires. La Commission européenne a lancé une étude d'impact fin 2018 dont les conclusions sont très attendues par l'industrie bancaire.

COÛTS DE L'UNION BANCAIRE

Un des enjeux majeurs réside dans la mise en œuvre des règlementations votées par le législateur. En effet, l'absence totale de vision consolidée des interactions entre les différents textes d'une part et d'autre part, l'absence de cohérence dans la mise en œuvre de ces textes par les différents acteurs européens conduisent à une inflation des coûts inacceptable.

Par ailleurs, les coûts de la supervision doivent désormais être contenus. En effet, ces coûts de supervision, entre autorités européennes et nationales (NCA, SSM, SRB,…) ont augmenté de plus de 35% entre 2015 et 2018.

(3) Source Autorité bancaire européenne au 3ème trimestre 2018
(4) Selon la Fed de New York au 3ème trimestre 2018

METTRE EN PLACE UN SYSTÈME DE CONTRIBUTIONS AU FONDS DE RÉSOLUTION UNIQUE FONDÉ SUR LES RISQUES ET SANS ALÉA MORAL

Les contributions des banques sont basées sur la taille alors qu'elles devraient être fonction du risque de coûts pour le fonds de résolution unique (FRU). Il y a ainsi un risque d'aléa moral à ne pas fonder ces contributions sur les risques pris par les établissements.

Il convient de revoir les modalités de calcul des contributions en les fondant davantage sur les risques. De ce point de vue, les exigences de capital de pilier 2 fixées par le superviseur unique sont un bon indicateur.

Le filet de sécurité au fonds de résolution unique, apporté par le mécanisme européen de stabilité, ne doit intervenir qu'en dernier ressort. Les conditions d'utilisation doivent être considérées avec attention, sachant que les contributions exceptionnelles pour rembourser le mécanisme européen de stabilité en cas de recours au filet de sécurité peuvent représenter jusqu'à cinq fois les contributions au FRU. A cet égard, il est indispensable de prévoir des modalités de remboursement qui ne créent pas d'effet de contagion de la crise.

COMPÉTITIVITÉ DES BANQUES EN MATIÈRE FISCALE

Les initiatives de l'UE dans le domaine de la fiscalité des entreprises devraient rester cohérentes avec les actions de l'OCDE relatives à l'érosion de la base et au transfert des bénéfices (BEPS) et prévisibles. Des conditions de concurrence équitables avec les principaux partenaires commerciaux de l'UE doivent être conservées. Un traitement fiscal adéquat du financement par emprunt dans l'ensemble de l'UE devrait être garanti.

Les dernières propositions de l'OCDE, qui dépassent largement les seuls acteurs du numérique, doivent être suivies avec attention car elles aboutiraient à une redistribution des recettes fiscales de l'IS entre Etats, les Etats ayant le plus grand nombre de consommateurs étant privilégiés.

Le « coût caché de la TVA » doit également être suivi avec attention : dans le système actuel d'exonération de la TVA, les banques ne facturent généralement pas la TVA sur les services qu'elles fournissent à leurs clients, mais ne peuvent en revanche récupérer la TVA sur les coûts qu'elles supportent. Cette non-neutralité du système de TVA applicable aux services financiers a été aggravée par une série d'arrêts récents rendus par la Cour de justice des Communautés européennes. Il est nécessaire que l'UE opte pour un système non pénalisant de TVA au secteur financier. La réflexion sur le traitement des services financiers aux fins de la TVA devrait être rouverte, tout en reconnaissant les effets néfastes qu'un système de taxe sur les transactions financières aurait sur les marchés financiers.

Enfin, il est indispensable que les retenues à la source sur les dividendes et les intérêts soient supprimées dans l'Union Européenne pour une meilleure fluidité des capitaux car les retenues à la source constituent un obstacle aux flux transfrontaliers et une source de litiges fiscaux.

04 ASSURER UN PILOTAGE STRATÉGIQUE ET POLITIQUE À HAUT NIVEAU DE L'UNION DE FINANCEMENT

Il s'agit de sujets stratégiques qui doivent être pris en main par les autorités politiques. Comme l'avait indiqué le Président de la République, Emmanuel Macron alors candidat en mars 2017, les réglementations adoptées après la crise (Bâle 2 et 3), ont incité les acteurs financiers à désinvestir. Emmanuel Macron a précisé que ces réglementations « touchent beaucoup les économies comme les nôtres qui n'étaient pour rien dans l'origine de la crise. » « Les instances prudentielles veulent de la prudence, donc elles n'ont qu'un objectif de réduction du risque et donc elles ont désincité les banques et les assurances à financer l'économie ».

Ainsi, l'Eurogroupe doit définir avec la Commission les priorités pour l'Union de financement[5] qui ne doivent pas être déléguées aux seuls superviseurs, dont le mandat est d'assurer la stabilité financière et pas la croissance en Europe.

PERMETTRE UN VRAI DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS DE CAPITAUX

La FBF a soutenu depuis le début le projet de la Commission européenne de développer en Europe une Union des Marchés de Capitaux (UMC). Au moment où l'un des plus grands centres financiers mondiaux quitte l'Union européenne, il convient désormais de relancer le sujet de manière stratégique. En effet, il existe toujours de grandes différences dans la structure de financement entre l'Europe et les Etats-Unis : le crédit bancaire demeure la source de financement majoritaire en Europe (76% du financement des entreprises contre 30% aux Etats-Unis).

Un nouveau modèle de financement de l'économie, reposant davantage sur les marchés financiers, s'impose donc aujourd'hui aux banques européennes dans un contexte de réglementation bancaire contraignante afin de pouvoir répondre aux besoins de financement des entreprises européennes, notamment dans les infrastructures ou la transition énergétique et numérique.

L'UMC vise ainsi une bonne allocation de l'épargne aux besoins d'investissement et de financement au sein de l'Union européenne. Cette réorientation de l'épargne européenne doit aussi permettre le financement long des projets et des entreprises, afin de limiter la dépendance vis-à-vis de l'épargne non-européenne. En cas de crise de confiance, un retrait massif des investisseurs des pays tiers ne pourrait être en effet exclu.

A ce jour, les initiatives réglementaires de la Commission n'ont pas permis de relancer l'UMC. La réforme de la titrisation est, par exemple, restée trop limitée. Afin de permettre une véritable relance de l'UMC, plusieurs pistes devraient être explorées :

- Des classes d'actifs de référence en zone Euro (cf. proposition 5)
- Assouplir les conditions de commercialisation de certains produits financiers (notamment dans les réglementations MIF2, PRIIPs et DDA[6]) pour favoriser le financement des entreprises. La réglementation a clairement eu des effets négatifs, en termes d'accroissement des informations fournies aux clients sans réel bénéfice pour leur compréhension, que la Commission devrait évaluer et corriger.
- Développer les marchés d'actions en Europe

Selon une étude d'ECMI[7] de décembre 2017, les marchés d'actions représentent 150% du PIB aux Etats-Unis contre seulement 70% dans l'Union européenne. Or, cette différence ne s'explique pas par le nombre d'entreprises cotées. En effet, l'Europe a le plus grand nombre d'entreprises cotées (7353 en 2016) avec une capitalisation moyenne de 1.4 Mds€ tandis que les Etats-Unis ont 5 204 sociétés cotées avec une capitalisation moyenne de 4.7 Mds€. L'enjeu est donc moins de faciliter la cotation des entreprises européennes que d'élargir la base des investisseurs. A cet égard, les différentes initiatives prises récemment pour favoriser le développement des marchés de capitaux européens, notamment celui des marchés de croissance des PME, doivent être soutenues. Le lancement récent d'un appel d'offres de la Commission européenne « visant à obtenir une analyse complète des marchés des actions primaires et secondaires dans l'UE », va dans le bon sens.

La Fédération bancaire européenne pourrait constituer un comité des Sages avec des personnalités de haut niveau afin de faire des propositions pour la relance de l'UMC aux autorités européennes. Ce processus très important doit permettre de lever les blocages qui ont empêché jusqu'à présent une relance efficace de l'UMC.

PERMETTRE LA RÉDUCTION DE LA FRAGMENTATION DE L'UNION BANCAIRE

Une véritable reconnaissance prudentielle de la zone euro comme juridiction unique est indispensable. C'est aussi une condition nécessaire de la réussite de l'UMC. Après la création d'un superviseur unique et, d'un conseil de résolution unique, une telle évolution favoriserait une meilleure circulation de la liquidité et du capital en Europe, compte tenu de l'excès d'épargne existant dans certains pays et des besoins en investissement dans d'autres.

Les exigences des superviseurs établis dans les pays hôtes entravent la libre circulation des capitaux et de la liquidité au sein de l'Union bancaire et contribuent à la fragmentation des marchés en Europe. Un rapport d'Oliver Wyman de 2017 montre que la suppression des exigences de chaque entité solo pourrait libérer au niveau européen 21 Mds€ de capital CET 1[8] et 59 Mds de liquidité. Ainsi, les transactions intra-groupes au sein de l'Union bancaire devraient bénéficier d'un traitement préférentiel automatique, sans qu'un accord préalable des autorités nationales compétentes ne soit nécessaire.

Par ailleurs, les dérogations aux exigences prudentielles sur base individuelle pour les filiales de groupes bancaires au sein de l'Union devraient être accordées dès lors qu'ils respectent ces exigences au niveau consolidé.

Enfin, la reconnaissance du nouveau cadre réglementaire européen en matière de résolution et la création du Fonds de Résolution Unique (FRU) doivent dorénavant se traduire par une absence d'exigence de passifs éligibles à la résolution pour les filiales au sein de l'Union bancaire, comme le prévoient les textes internationaux pour les établissements au sein d'une même juridiction.

PRÉSERVER L'INTÉGRITÉ DU MARCHÉ INTÉRIEUR DANS LE CONTEXTE DU BREXIT

Aujourd'hui, l'Europe est importatrice nette de services financiers. Pour préserver l'intégrité des marchés financiers européens, leur accès doit être conditionné à l'obtention d'équivalences pour les secteurs où le mécanisme existe, à l'issue d'une décision unilatérale de la Commission européenne qui en assure également le suivi.

(5) financement par le crédit bancaire via l'Union bancaire et développement des marchés de capitaux via l'Union des marchés de capitaux.
(6) Directive sur les marchés d'instruments financiers, Règlement sur les documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance, Directive sur la distribution d'assurances.
(7) Recent Developments in European Capital Markets – Key findings from 2017 ECMI Statistical Package, December 2017
(8) Core Equity Tier 1

05 DÉVELOPPER LES MARCHÉS DE CAPITAUX EN CRÉANT DES CLASSES D'ACTIFS DE RÉFÉRENCE EN ZONE EURO.

La création d'actifs de référence d'excellente qualité serait utile à l'UMC et assurerait la liquidité des marchés et leur profondeur. En l'absence d'euro-obligations publiques, trois pistes peuvent être envisagées :

- les travaux de l'Eurogroupe sur les titres adossés à des obligations souveraines (SBBS) ;
- la mise en place de classes d'actifs de référence privés prenant la forme, par exemple, d'une titrisation (a) de crédits immobiliers respectant des standards de qualité très élevés, (b) de crédits à la consommation ou (c) de crédits aux entreprises. Une agence européenne pourrait définir et veiller au bon respect du standard de qualité des prêts immobiliers sous-jacents ;
- la mise en place d'un mécanisme européen de titrisation de crédits à fort impact climatique bénéficiant d'un label européen et de la garantie d'un organisme public reconnu, par exemple la Banque Européenne d'Investissement, ou la « Banque pour le climat » proposée par le Président de la République. Une telle initiative permettrait à la fois le développement du financement de marché, visé par l'UMC, et le soutien de la finance durable.

06 RÉVISER LA GOUVERNANCE DE L'UNION BANCAIRE

ASSURER UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL EUROPÉEN, UNE MEILLEURE COORDINATION ENTRE SUPERVISEURS ET LA TRANSPARENCE DES PRATIQUES DE SUPERVISION.

L'accord trouvé sur la révision des autorités européennes de surveillance (ESAs) n'a pas permis de remédier à la fragmentation de la supervision des autorités de marché et de la supervision bancaire. Une révision de la gouvernance des ESAs et un renforcement de la coordination entre superviseurs sont nécessaires, notamment entre les superviseurs nationaux et ceux de l'Union européenne ou de la zone euro. Une plus grande transparence des processus de décision et de consultation des superviseurs est également requise.

La création d'un panel de représentants d'acteurs de marché auprès des superviseurs serait bienvenue, afin de s'assurer que les superviseurs, avant d'adopter certaines régles, prennent en compte leur impact potentiel en termes de fonctionnement de marché.

Afin de faire prévaloir une vision plus européenne, les comités exécutifs des autorités européennes de supervision pourraient être composés de représentants à plein temps. Ces personnalités indépendantes et reconnues seraient moins sensibles au jeu des intérêts nationaux.

Pour éviter la fragmentation des marchés, il est nécessaire de renforcer les pouvoirs de convergence de l'ESMA en matière de supervision et de réglementation en matière financière. La réforme des ESAs inclut certaines dispositions allant dans ce sens (supervision directe, « no-action letters » à l'européenne, par exemple). Une plus forte convergence reste à bâtir, notamment en matière de gouvernance, afin d'assurer l'absence de biais national des superviseurs européens. En effet, un prisme national trop marqué empêche toute harmonisation européenne en matière de marchés financiers européens qui peut inciter certains Etats membres à effectuer un dumping réglementaire, source de distorsion de concurrence entre acteurs de marché européens.

Enfin, il est important que la distinction entre régulation et supervision soit claire, et que les superviseurs n'adoptent pas des normes de nature quasi législative, ni des règles à portée générale qui anticipent la législation, au risque de dépasser leur mandat. On peut ainsi s'interroger sur les recommandations sur les prêts non performants du superviseur unique ou ses missions en cours sur la validation des modèles internes qui anticipent la transposition de l'accord de Bâle de décembre 2017.

07 SOUTENIR LE PLAN D'ACTION DE LA COMMISSION EN FAVEUR DU CLIMAT

PROMOUVOIR LES FINANCEMENTS À IMPACT POSITIF DANS LA RÈGLEMENTATION FINANCIÈRE.

Les banques accompagnent leurs clients vers les grands enjeux de demain. Elles sont une des parties prenantes de la transition énergétique.

Il existe une forte attente sur les actions prises en matière de lutte contre le réchauffement climatique comme le montre Eurobaromètre (automne 2018). La lutte contre le changement climatique est leur cinquième préoccupation (16%[9]) derrière l'immigration (40%,) le terrorisme (20%), l'état des finances publiques (19%) et la situation économique (18%). C'est même la deuxième préoccupation si elle est additionnée avec l'environnement (25%).

Compte tenu du poids du financement bancaire dans l'Union européenne, l'action des banques dans le développement de la finance verte est essentielle pour répondre au défi du changement climatique. Cette conviction est au cœur de l'action des banques françaises, championnes de la transition énergétique. C'est pourquoi elles ont pris des engagements forts en faveur du financement des énergies renouvelables, réduisent leurs expositions aux énergies polluantes et sont à l'origine de 25% des émissions mondiales d'obligations vertes en 2017 sur un marché qui devrait représenter plus de 200 milliards d'euros en 2018. Trois banques françaises ont été classées parmi les cinq meilleures banques européennes en matière de politiques climat par l'organisation non gouvernementale ShareAction.[10]

Mais seule une action concertée au niveau européen permettra de répondre au défi climatique. C'est pourquoi la profession soutient les objectifs du plan d'action proposé par la Commission européenne sur le climat.

Dans ce contexte, la mise en place d'une taxonomie des actifs verts est importante. Elle doit permettre d'établir des critères de définition harmonisés des activités durables financées par les banques et donner aux investisseurs la lisibilité et la transparence nécessaires à une prise de décision éclairée en vue de contribuer positivement à la lutte contre le changement climatique.

Le développement de cette taxonomie doit se centrer sur les critères environnementaux dans un premier temps. De plus, cette taxonomie ne doit pas pénaliser les efforts des banques en la matière. C'est pourquoi, ces dispositions, qui doivent être d'application volontaire, ne doivent pas imposer de nouvelles exigences règlementaires et éviter les redondances avec les différentes règlementations existantes, notamment en ce qui concerne les obligations de publication d'informations (disclosure).

Une réponse forte aux besoins de financement de la transition énergétique réside également dans la mise en place d'un traitement prudentiel adapté sur la base des travaux de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) dans le cadre du mandat qui lui a été conféré dans le règlement CRR 2. Un tel traitement prudentiel permettrait d'accélérer le verdissement des bilans bancaires, par exemple au travers d'un « Green supporting factor », et de contribuer à financer les investissements requis chiffrés par l'Agence internationale de l'énergie (AIE) à hauteur de 53 000 milliards de dollars d'ici 2035 pour respecter l'objectif de ne pas dépasser 2°C de réchauffement. Par ailleurs, comme évoqué précédemment, il est primordial d'éviter que la transposition de l'accord de Bâle ne pénalise le financement des infrastructures, qui ont pour certaines d'entre elles un impact climatique très positif.

(9) Cette préoccupation est même plus vive en France (22%)
(10) Banking on a low carbon future, Décembre 2017

08 RÉPONDRE AUX EXIGENCES DE LA RÉVOLUTION DIGITALE DANS L'INTÉRÊT DES CLIENTS

Les banques sont les tiers de confiance reconnus en matière de protection des fonds de leurs clients comme de la protection de leurs données personnelles. Pour aider les banques à remplir au mieux cette exigence, l'UE devrait :

FAVORISER L'INNOVATION ET LE FINANCEMENT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Pour mieux servir leurs clients, les banques utilisent d'ores et déjà les technologies telles que l'intelligence artificielle, le big data ou la technologie blockchain. 72% des Français estiment d'ailleurs que les banques sont tournées vers l'avenir[11] (innovations, services digitaux…). Ainsi, l'intelligence artificielle permet l'automatisation du support au conseil financier et l'amélioration du processus de connaissance client par exemple. Le Big Data est utilisé pour mieux détecter les tentatives de fraude, pour analyser plus finement le risque avant l'octroi d'un crédit, etc. La technologie blockchain trouve de nombreuses applications, par exemple pour améliorer l'accès des PME aux marchés de capitaux en facilitant la sécurité et la transparence des opérations de post-négociation[12], dans le financement du commerce international ou encore la gestion de trésorerie.

Les travaux des banques françaises s'inscrivent pleinement dans le cadre éthique en cours d'élaboration par la Commission européenne.

Par ailleurs, l'Europe manque d'investissements dans ces nouvelles technologies. En 2017, les investissements privés en Intelligence Artificielle ont été de 3 Mds€ en Europe et de plus de 5 Mds€ à la fois aux Etats-Unis et en Chine[13]. La Commission européenne a décidé d'accélérer ses investissements, à hauteur de1.5 Mds€ entre 2018 et 2020 dans le cadre d'Horizon 2020, et de mobiliser 500 M€ via le nouveau programme Invest EU. C'est sans doute insuffisant au moment où 15 000 chercheurs chinois travaillent dans ce domaine à Shenzhen, et il faudra trouver des modalités permettant d'accélérer et d'accentuer cet effort.

ASSURER LE RESPECT DE LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES PAR TOUS LES ACTEURS

Le cloud est un moyen de stocker des données. Cependant, les leaders du cloud sont principalement les grands acteurs non bancaires. Les acteurs européens, même les plus importants, ont du mal à voir reconnues leurs contraintes techniques, réglementaires et de sécurité, qui découlent notamment de textes tels que le règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD).

L'UE pourrait définir des standards de sécurité, techniques et juridiques par le biais de clauses contractuelles standard établies au niveau européen dans les contrats des fournisseurs de service cloud. Ces clauses devraient être définies après consultation de l'industrie par la Commission européenne ou par l'ABE s'agissant des banques européennes.

Par ailleurs, le Cloud Act soulève des questions quant à sa compatibilité avec les règlementations européennes et nationales, notamment le règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) et la loi de blocage en France. Selon le Cloud Act, une entreprise américaine ayant une présence dans l'Union européenne aurait l'obligation de se soumettre aux demandes des autorités américaines de divulguer les informations dont elle disposerait et qui seraient nécessaires à une procédure pénale en cours. Dès lors, cette entreprise serait soumise à deux systèmes juridiques différents, potentiellement incompatibles. Ce conflit de normes doit être résolu afin de ne pas mettre les entreprises en difficulté. La Commission européenne devrait être mandatée pour négocier un accord avec les Etats-Unis.

En l'état, le projet de règlement ePrivacy aurait pour conséquence de renforcer la mainmise des acteurs non bancaires, qui proposent les solutions de systèmes d'exploitation et de navigateurs de manière quasi monopolistique, sur les cookies et le marketing direct. Cela créerait un désavantage concurrentiel en renforçant la dépendance des banques vis-à-vis de ces acteurs pour remplir leurs obligations règlementaires et éventuellement accéder aux données relatives aux goûts des clients. Dans ce contexte, il est notamment important de continuer à respecter l'intérêt légitime tel que défini par le RGPD.

Enfin, la protection des données de paiements et des données commerciales associées aux paiements est un sujet à portée politique forte compte tenu de l'utilisation de ces données par des acteurs non-européens qui peuvent échapper à la règlementation européenne.

PRÉVENIR LES ATTAQUES CYBER

Le superviseur unique estime que les cyberattaques sont le plus grand risque qui pèse sur les banques. Ce risque devrait être pris en compte de façon plus systématique dans la législation européenne.

Par ailleurs, il serait utile de rendre moins compliquées les procédures à suivre à la suite d'une attaque cyber. En effet, on constate une multiplication des exigences de notification en cas d'incident : les différents textes (RGPD, DSP2, SSM, NIS, ANSSI) ont chacun leurs exigences, avec différents formats et différents délais. Le partage d'informations, qui est utile et doit être encouragé, devrait aussi concerner la BCE.

La FBF se félicite que le G7 se soit emparé de ce sujet et particulièrement la France dans le cadre de sa Présidence à partir du 1er janvier 2019.

(11) Selon le baromètre de l'image des banques réalisé par l'institut BVA en 2018.
(12) Projet LiquidShare avec BNP Paribas, Caceis, la CDC, Euroclear, Euronext, S2iEM, Société Générale. 13 pour assurer le suivi des commandes entre l'importateur, le transporteur, l'exportateur et en incluant leurs banques.
(13) ABI Research.

09 FAVORISER L'INTÉGRITÉ D'UN SYSTÈME FINANCIER RESPONSABLE ET INCLUSIF

METTRE EN PLACE UNE MEILLEURE COORDINATION ENTRE LES BANQUES ET LES AUTORITÉS POUR LUTTER CONTRE LA CRIMINALITÉ FINANCIÈRE

Les banques françaises sont très engagées, au côté de l'Etat, dans la lutte contre les infractions financières. 68% des déclarations de soupçon à Tracfin émanent des banques en 2017. De même, les banques collectent des informations sur la résidence fiscale de leurs clients pour les transmettre à l'administration fiscale. Depuis 2014, les banques rendent publiques leurs implantations et activités en dehors de France.

Les banques sont de loin le plus grand contributeur au cadre de lutte contre le blanchiment, avec notamment des investissements massifs dans les systèmes informatiques et de conformité. Néanmoins, la criminalité financière continue d'être un fléau et les déclarations de transactions suspectes mènent à un faible nombre de condamnations criminelles. Il pourrait donc être utile de travailler à de nouvelles modalités pour une lutte plus efficace contre la criminalité financière qui pourraient inclure une meilleure coordination entre les banques et les autorités, davantage d'échanges d'informations, un reporting plus efficace et l'utilisation de plateformes numériques communes pour gérer l'information sur les bénéficiaires effectifs et les entités juridiques.

PROMOUVOIR L'ÉDUCATION FINANCIÈRE UN FINANCEMENT RESPONSABLE ET INCLUSIF

Avec un taux de bancarisation de 99%[14], les banques Françaises sont engagées dans l'inclusion sociale et professionnelle de tous.

Dans ce cadre, les banques Françaises ont fait de l'éducation financière des particuliers comme des entrepreneurs, une priorité, et estiment que les meilleures pratiques doivent être encouragées au niveau européen. Ainsi, la FBF développe depuis plus de 15 ans, via son programme « Les clés de la banque », des outils pédagogiques pour comprendre la banque au quotidien : budget, compte bancaire, paiement, épargne, crédit, etc. Ces outils, mis à disposition gratuitement du plus grand nombre- particuliers, entrepreneurs ou acteurs sociaux accompagnent les publics fragiles. Le site internet fait l'objet de 4 millions de visites par an.

La FBF participe également à l'éducation des citoyens de demain via son opération « J'invite 1 banquier(e) dans ma classe » dans le cadre de « l'European Money Week », promue par la Fédération Bancaire Européenne. Déployée depuis 2015 au sein des écoles françaises, elle a permis de sensibiliser près de 25 000 élèves du primaire (CM1-CM2) aux notions budgétaires à l'aide d'un jeu pédagogique. Ces initiatives doivent être généralisées et conduire à intégrer davantage l'éducation financière dans les cursus scolaires.

Plus largement, les banques françaises ont des pratiques responsables de financement. Ainsi, il n'y a jamais eu de prêts « subprime » en France. Il n'y a pas eu non plus de restriction du crédit au moment de la crise, contrairement aux autres grandes économies de la zone euro, les banques françaises ayant maintenu leurs financements. Le ratio des créances douteuses des banques françaises est beaucoup plus faible que la moyenne des banques de la zone euro (2,97% contre 4,40% au T2 2018)[15] et les grandes banques françaises ont plus que doublé leurs fonds propres « durs » pour respecter les nouvelles normes de solvabilité (ils sont passés de 5,8% en 2008 à 13,8% en 2017[16]). Les pratiques tarifaires des banques françaises sont, quant à elles, modérées. Les taux pratiqués sont favorables aux projets des PME (1,72% à fin novembre 2018, contre 2,02% en moyenne en zone euro), comme aux ménages pour leurs achats immobiliers ; les ménages français ont ainsi bénéficié d'un gain en pouvoir d'achat de plusieurs milliards d'euros sur les dernières 6 années grâce au crédit immobilier[17]. Par ailleurs, dès le mois de février 2019, les banques françaises ont mis en place un plafonnement global des frais d'incident de paiement pour l'ensemble des clientèles fragiles financièrement.

Enfin, pour accompagner l'innovation numérique, la dimension sociale de la digitalisation revêt une importance particulière, pour éviter que les Européens soient exclus de cette révolution. S'agissant des salariés, le secteur bancaire dépense deux fois plus que les autres secteurs en formation professionnelle (4.4% de la masse salariale contre 2.6% en moyenne pour les entreprises françaises), mais une grande part de ces formations est consacrée à la conformité avec les règlementations bancaires plutôt qu'à l'adaptation au défi digital et la préparation des personnels au monde de demain et aux nouveaux usages.

(14) Observatoire de la microfinance.
(15) FBF.
(16) Banque de France.
(17) BCE, BDF, ACPR et Haut Conseil de Stabilité Financière.

10 PROMOUVOIR LA SOUVERAINETÉ EUROPÉENNE

La protection de la souveraineté de l'UE doit être un objectif fondamental de la politique européenne. La défense de la souveraineté européenne se pose avec plus d'acuité encore à l'heure du numérique. Il est essentiel d'assurer l'égalité concurrentielle (réglementaire et fiscale) avec les acteurs numériques lorsqu'ils interviennent dans le domaine financier.

DANS L'INDUSTRIE DES PAIEMENTS

Les banques Françaises innovent pour faciliter le quotidien de leurs clients. Ainsi, en 2018, en France, plus de 2 milliards de paiements sans contact ont été effectués avec 63 paiements sans contact par seconde (source : GIE CB - Estimation pour 2018). pour un montant moyen d'environ 10€. Le volume de transactions par carte bancaire est en progression continue alors que le nombre de fraudes diminue.

Les acteurs européens restent toutefois en retrait par rapport aux acteurs non européens sur une offre de paiement fonctionnant sur l'ensemble du marché européen. Un des grands défis de la prochaine Commission européenne consistera donc à imaginer des solutions pour encourager une indépendance européenne dans le domaine des paiements. La profession bancaire française participe déjà à des travaux d'harmonisation et de standardisation pour les paiements par carte.

EN FAVORISANT LA LOCALISATION DES INFRASTRUCTURES EN EUROPE

La profession bancaire souhaite promouvoir la souveraineté financière de l'Europe, en favorisant l'émergence ou le développement, selon les cas, d'infrastructures de marché au sein de l'Union européenne. Il s'agit ainsi de pérenniser, dans le futur, la réalisation d'opérations financières au sein de l'Union européenne.

EN DÉVELOPPANT LE RÔLE INTERNATIONAL DE L'EURO

La Commission européenne a lancé un chantier pour redonner à l'euro son rôle d'avant crise et préserver ses entreprises des sanctions extraterritoriales.

Les banques françaises vont répondre à cette consultation et travailler avec la Commission aux moyens de parvenir à renforcer l'internationalisation de l'euro. La création d'un actif de référence européen et la lutte contre la fragmentation des marchés de capitaux en Europe sont essentiels à cet égard.

18, RUE LA FAYETTE
75440 PARIS CEDEX 09
T. 01 48 00 52 52

WWW.FBF.FR

@FBFFrance • @BarbatLayani

Avril 2019

FÉDÉRATION
BANCAIRE
FRANÇAISE

Crédits : Getty Images